



Collège privé **LA PROVIDENCE**
Etablissement Catholique d'Enseignement
46, rue Pierre Beaulieu - 45160 OLIVET
Tél. : 02.38.69.08.81 - Fax : 09.72.33.40.08
Courriel : contact@college-la-providence.fr



Collège privé **LA PROVIDENCE**
Etablissement Catholique d'Enseignement
46, rue Pierre Beaulieu - 45160 OLIVET
Tél. : 02.38.69.08.81 - Fax : 09.72.33.40.08
Courriel : contact@college-la-providence.fr

Olivet, le 29 septembre 2018

Informations aux parents des élèves de 3^{ème}
concernant le voyage à Salamanque

Un voyage à Salamanque est prévu cette année pour les élèves hispanisants.

Celui-ci aura lieu du **dimanche 28 avril au vendredi 03 mai 2019**.

Vous trouverez ci-joint :

- Le descriptif du voyage,
- Un questionnaire santé à compléter et à remettre **le vendredi 05 octobre**,
- Un règlement disciplinaire à compléter et à remettre **le vendredi 05 octobre**.



Les documents suivants sont obligatoires :

- Une **carte d'identité** ou un **passport en cours de validité**,
- La **carte européenne de santé** (il faut en faire la demande sans tarder auprès de votre organisme de Sécurité Sociale du fait des délais parfois longs). Vous pouvez la demander via le site de la sécurité sociale **www.ameli.fr**.
- Une autorisation de sortie de territoire à demander à la mairie de votre domicile (*).

Le prix du voyage sera compris entre **470 et 490 euros** par élève en fonction du nombre d'inscrits.

En ce qui concerne l'assurance annulation voyage et vu la difficulté d'assurer individuellement les élèves, la Mutuelle Saint-Christophe a accepté d'assurer le **groupe**. Cette assurance Garantie A « Annulation » est comprise dans le prix indiqué ci-dessus.

Pour ceux qui peuvent en bénéficier, pensez que vous pouvez demander des subventions auprès de vos comités d'entreprise (**merci de vous en rapprocher le plus tôt possible afin de connaître leurs modalités de remboursement, du moins avant l'encaissement de vos chèques**).

Nous vous proposons d'établir **deux chèques** libellés à l'ordre de **l'ASC Notre-Dame Olivet Cléry** :

- l'un de **200 €** qui sera remis en banque le **07 novembre 2018**,
- l'autre de **150 €** qui sera remis en banque le **12 décembre 2018**.
- **Le solde** vous sera demandé **pour le 06 février 2019** et sera remis en banque le **07 mai 2019**.

Les deux chèques, ainsi que les deux documents complétés et signés, seront à remettre à Madame PIVOTEAU pour le **vendredi 05 octobre** dernier délai, dans une enveloppe au nom de l'élève.

Les photocopies de la carte européenne, de la carte d'identité (ou du passeport) et de la sortie de territoire seront à remettre **le 02 avril 2019**.

(**) Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.*

Une réunion d'informations complémentaires aura lieu avant le départ (horaires de départ et d'arrivée, transport, bagages, vêtements, argent de poche ...).

A l'avance, nous vous remercions de fournir tous les documents demandés à la date indiquée.

Soyez assurés de notre vigilance et de notre dévouement.

N. PIVOTEAU
Professeur responsable

E. CAHU
Chef d'établissement